

PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LES PERSONNELS DU CAR DE LA FILIERE PRODUCTION DE RENNES

Le SNRT-CGT a déposé un préavis de grève le 2 février 2016 pour une durée illimitée à partir du 9 février à 0h, relatif au défraiement des collaborateurs de la filière production du car de Rennes.

Suite aux échanges intervenus les 3 et 4 février, la direction et le SNRT-CGT se sont entendus sur la nécessité de régulariser dans les plus brefs délais les repas au forfait pour les collaborateurs de la filière production du car de Rennes travaillant sur le site du Franay.

Ainsi, la direction s'engage à ce que la régularisation soit réalisée d'ici le 12 février 2016.

La signature du présent protocole vaut levée immédiate du préavis de grève.

Paris, le 4 février 2016

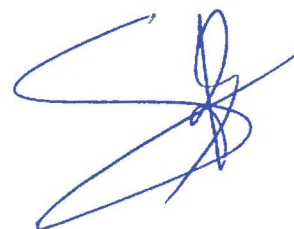
Pour le SNRT-CGT

B. SANJANO DS CGT



Pour la Direction

Samuel Bignon



PREAVIS DE GREVE

Depuis la fin Août 2015, les personnels des cars de Rennes et Marseille se relaient au studio du Franay (St Cloud) pour assurer les enregistrements des émissions "Toute une Histoire", "Médias, le mag" & "Ce soir, ou jamais".

Suite au nouveau texte réglementaire sur les déplacements et les missions, il est acquis que dans le cas d'une mission au forfait sur site avec restauration d'entreprise, le repas est remboursé sur la base du montant forfaitaire. Engagement pris par Mr Dumond, Directeur des Opérations de FTV, fin Août 2015.

La CGT pose à nouveau cette question à la Direction des Opérations le 25/08, engagement réaffirmé par une réponse écrite de Mr Dumond en date du 25/09.

Les semaines de tournage passent mais cette directive n'est toujours pas appliquée... à Rennes, car à Marseille les agents touchent bien l'argent qui leur est dû...

A plusieurs reprises les techniciens rennais interpellent leur hiérarchie à ce sujet, toujours la même réponse : "Oui, c'est acquis mais ça bloque au niveau de la finance"...

Devant l'insistance de l'équipe rennaise, Mr Garnier, Directeur Adjoint de FTV en charge de la gestion et des finances, sollicité par Mr Dumond, envoie un mail aux différents responsables financiers des pôles le 11/01/2016 qui confirment à nouveau ce principe de fonctionnement.

Et depuis ? Rien de nouveau !

Le Responsable Financier du Pôle Nord-Ouest nous a affirmé demander des précisions quant à l'application de ce point de règlement. Pour autant, le personnel ne touche pas l'argent qui lui est dû et la direction continue de s'en moquer.

Pour mettre fin à cette "mascarade", le personnel de la vidéo mobile réclame que les engagements pris soient enfin appliqués et que l'argent dû leur soit versé.

La CGT appelle tous les salariés du car de Rennes à cesser le travail le 9/02/2016 à partir de 0h00 pour une durée illimitée.

BRUNO SANSANO
(DS CGT POLE NORD OUEST)



Reçu en mains propres
des représentants d'usage
le 02/02/16
A 18h20